

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### OBJET

La société **BELLITAS O.F SASU** est un organisme de formation professionnelle continue qui dispense des sessions de formation en présentiel et en classe virtuelle.

Les présentes conditions générales déterminent les droits et obligations des parties applicables à la commande d'un ou plusieurs modules de formation auprès de **BELLITAS O.F SASU**.

Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le client des présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur.

### TARIF ET MODALITES DE REGLEMENT

Nos prestations sont assujetties à la T.V.A. au taux de 20% et les tarifs sont indiqués en euros H.T. et en euros T.T.C.

L'inscription à la formation sera validée après réception de la convention signée et :

- Du paiement intégral (par virement bancaire ou chèque) du prix correspondant au montant global T.T.C. de la formation.
- Ou de l'accord de prise en charge de l'OPCO EP ou de tout autre financeur qui réglerait directement **BELLITAS O.F SASU**.

Sauf demande expresse du client, **BELLITAS SASU** émettra sa facture à l'issue de la formation.

### DEDIT OU ABANDON :

En l'absence d'un nombre suffisant d'inscrits à une formation ou en situation de crise sanitaire, **BELLITAS O.F SASU** se réserve le droit d'annuler une formation :

Le participant sera prévenu au plus tard 10 jours avant la date prévue de début de formation.

De ce fait **BELLITAS SASU** informe qu'il est impératif de choisir des billets de transport et/ou des chambres d'hôtels modifiables ou annulables.

Toute demande d'annulation par la pharmacie et/ou le participant doit être notifiée par écrit à **BELLITAS SASU** :

#### Condition de remboursement :

\*si annulation avant J-15 : remboursement total

\*si annulation entre J-15 et J-5 : remboursement à 50%

\*si annulation après j-5 : pas de remboursement

Les montants versés par le client au titre de dédommagement ne pourront pas être imputés par l'entreprise sur son obligation définie à l'article L6331-1 du Code du Travail ni faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par un OPCO.

Toute formation débutée par le stagiaire sera due dans son intégralité.

### PROPRIETE INTELLECTUELLE

Concernant les supports pédagogiques (fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale) fournis et/ou téléchargés : seule l'impression papier est autorisée aux fins de copie privée à l'usage exclusif du copiste au sens de l'article L122-4° du Code de la propriété intellectuelle.

L'ensemble des supports utilisés par **BELLITAS O.F SASU** constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

Vous vous engagez au nom du(des) participant(s) à respecter cette propriété : il est strictement interdit de reproduire, transférer, exploiter, céder les supports considérés comme la propriété de **BELLITAS O.F SASU**.

De même, l'enregistrement audio ou vidéo d'une formation est formellement interdite.

A ce titre, la société cliente et le stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans accord express écrit de **BELLITAS O.F SASU**.

De plus, aucun duplicata de book de formation ou Ateliers ou outils ou fiches pratiques ne pourront être fournis une fois la session terminée (présentielle ou virtuelle).

Lors de sessions en distanciel, Les documents pédagogiques sont envoyés via WE TRANSFER à chacune des pharmacies 7 jours avant la formation – 7 jours étant le délai maximal d'expiration d'un envoi via WE TRANSFER, aucun renvoi de document ne sera donc possible.

### DROIT A L'IMAGE

**BELLITAS O.F SASU** se réserve le droit d'enregistrer la formation pour une diffusion ultérieure éventuelle à d'autres stagiaires et ceci pour une durée illimitée dans le temps. La signature de la convention de formation vaut pour acceptation et **BELLITAS O.F SASU** ne pourra pas être tenu responsable en cas de litige.

### LITIGES

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Commerce de Toulouse sera seul compétent pour se prononcer sur le litige.